



Dragan Leko/Hans Lucas

SOCIÉTÉ - HABITAT

Décembre 2020 • [www.institutparisregion.fr](http://www.institutparisregion.fr)

## LA REDISTRIBUTION RÉDUIT LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS ENTRE TERRITOIRES

**-31 %**

LE TAUX DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ EN ÎLE-DE-FRANCE PAR LE JEU DES PRÉLÈVEMENTS ET DES PRESTATIONS SOCIALES EN 2017

**39 %**

LA PART DES PRESTATIONS SOCIALES DANS LES RESSOURCES DES 10 % DES FRANCIENS LES PLUS PAUVRES

**-19 %**

TAUX DE RÉDUCTION LIÉE AUX TRANSFERTS DES ÉCARTS DE NIVEAUX DE VIE MÉDIANS ENTRE LES COMMUNES FRANCIENNES

PAR LE JEU DES IMPÔTS ET DES PRESTATIONS SOCIALES, L'ÉTAT RÉDUIT FORTEMENT LE TAUX DE PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS ENTRE LES HABITANTS, MAIS AUSSI, DE FAÇON INDIRECTE, ENTRE LES TERRITOIRES. EN 2017, LES TRANSFERTS DIMINUENT DE PRÈS DE 20 % LES ÉCARTS DE NIVEAUX DE VIE MÉDIANS ENTRE LES COMMUNES FRANCIENNES. CES EFFETS SE SONT RENFORCÉS ENTRE 2012 ET 2017, EN RÉPONSE À L'IMPACT SOCIAL DE LA CRISE DE 2008.

Les politiques sociales et fiscales de l'État permettent de réduire sensiblement les inégalités de revenu et la pauvreté en France. Un récent rapport du Liepp (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques) classe la France parmi les pays de l'OCDE à forte redistribution, aux côtés des pays d'Europe continentale et nordique. En raison des processus de ségrégation urbaine, ces politiques rejaillissent sur le territoire, même si ce n'est pas leur vocation première. Depuis 2012, il est devenu possible d'en évaluer l'impact sur la réduction des inégalités de revenus des ménages entre communes urbaines, grâce au nouveau dispositif de l'Insee, Filosofi (fichier localisé social et fiscal).

### LES PRESTATIONS RÉDUISENT LA PAUVRETÉ DE 31 % EN ÎLE-DE-FRANCE

Au titre de la redistribution monétaire, l'État verse des prestations – allocations familiales, allocations logement, minima sociaux – et effectue des prélèvements – impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS. Il contribue ainsi à diminuer la pauvreté et à niveler les inégalités de revenus. En Île-de-France, comme en France, ces effets sont positifs pour les 30 % des habitants les plus modestes, et négatifs au-delà. En 2017, les 10 % des Franciliens les plus pauvres après redistribution bénéficient d'une hausse moyenne de 45 % de leurs revenus déclarés, quand les 10 % les plus aisés voient leurs revenus déclarés amputés de 24 % (graphe 1). En bas de l'échelle des revenus, les prestations sociales constituent ainsi 38,9 % des ressources des 10 % des Franciliens les plus pauvres, via le versement des minima sociaux (14,9 %), des prestations logements (12,6 %) et des prestations familiales (11,4 %). Les minima sociaux et les allocations logement sont très ciblés sur les plus pauvres. Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des

**En couverture**

Le taux de pauvreté est de 51 % à Stains avant redistribution et de 37 % après.

statistiques (Drees, ministère des Solidarités et de la Santé), 65 % de la masse des minima sociaux et 51 % des allocations logement sont distribués aux 10 % des personnes les plus modestes avant redistribution en France en 2016.

Le jeu de ces transferts contribue ainsi à réduire de 31 % le taux de pauvreté francilien. La pauvreté est mesurée en fonction d'un seuil défini à l'échelle de la France. Sont considérées comme pauvres en France en 2017 les personnes qui disposent de moins de 1 041 € par unité de consommation (UC, cf. définition page 6) par mois après transferts, soit 60 % du niveau de vie médian des Français. En Île-de-France, après redistribution, 15,3 % des habitants sont dans cette situation ; un point de plus qu'en France. L'Insee calcule aussi un taux de bas revenus à partir des données de revenus déclarés avant transferts. Sans redistribution, le taux de pauvreté francilien serait de 22,1 %.

**LES PRESTATIONS, PRINCIPAL AMORTISSEUR DES INÉGALITÉS DE REVENU ENTRE MÉNAGES**

Les transferts monétaires réduisent sensiblement les écarts de richesse entre les Franciliens. Par sa progressivité, l'impôt sur le revenu pèse davantage sur les plus aisés, quand les prestations logement et les minima sociaux ciblent avant tout les revenus les plus faibles. Plusieurs indicateurs en témoignent. La

redistribution divise par près de deux le rapport des revenus détenus par les 20 % les plus aisés sur ceux détenus par les 20 % les plus modestes (S80/S20) : il passe de 11 avant transferts à 5,8 après. De façon similaire, la redistribution baisse de 44 % le rapport interdécile (D9/D1) qui rapporte le revenu au-delà duquel vivent les 10 % les plus aisés au revenu en deçà duquel vivent les 10 % les plus modestes : il passe de 7,8 à 4,4, principalement du fait du relèvement des bas revenus. Selon un troisième indicateur qui porte sur l'ensemble de la distribution – l'indice de Gini –, la redistribution réduit de 18 % la dispersion des revenus des Franciliens en 2017.

Selon l'Insee, ce sont les prestations sociales qui infléchissent le plus les inégalités. En 2018, elles contribuent pour 63 % à la réduction des inégalités de revenu en France : 25 % du seul fait des minima sociaux, 22 % par le versement des prestations familiales et 16 % par celui des aides au logement. Les prestations familiales ciblent moins les plus modestes. Toutefois, les masses versées sont plus importantes que celles des autres prestations, et les familles nombreuses et monoparentales sont plus nombreuses parmi les ménages modestes. De leur côté, les prélèvements contribuent à réduire les inégalités à hauteur de 37 % – 29 % du seul fait de l'impôt sur le revenu.

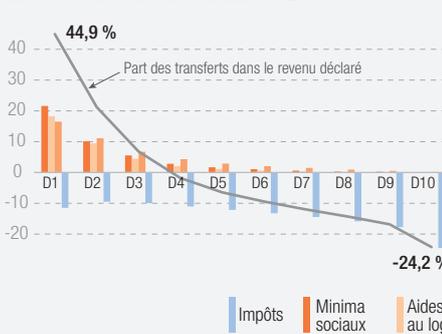
**EN 2017, LES TRANSFERTS DIMINUENT DAVANTAGE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS QU'EN 2012**

La période 2012-2017 est marquée par les effets de la crise de 2008, avec une progression continue du chômage jusqu'en 2015, qui amorce ensuite une décrue. Le taux de pauvreté augmente modérément de 0,3 point. Et les ressources des Franciliens les plus pauvres – relevant de 1<sup>er</sup> décile – s'appuient de plus en plus sur les prestations sociales : elles constituent 38,9 % de leurs revenus en 2017, contre 35,4 % cinq ans plus tôt. Cette hausse traduit à la fois la fragilisation d'une partie de la société, mais aussi les engagements pris par l'État à l'occasion du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de 2013 afin d'amortir les effets de la crise. Le rattrapage acté du niveau du RSA socle de 10 % en sus de l'inflation en cinq ans s'est traduit par une hausse de 15 %, inflation comprise, de celui-ci entre janvier 2012 et septembre 2017.

En janvier 2016, la prime d'activité remplace la prime pour l'emploi et le RSA activité, qui était peu activé. Ces dispositifs visent à inciter à la reprise d'un emploi grâce au cumul possible des prestations sociales et des revenus d'activité. Enfin, conformément au plan, l'allocation de soutien familial (ASF) versée aux familles monoparentales et le complément familial versé aux familles nombreuses sont revalorisés à plusieurs reprises. Comme le souligne France Stratégie, le niveau de protection des ménages contre la pauvreté s'est amélioré sur cette période : le seuil de pauvreté n'a guère évolué, mais la revalorisation des minima sociaux a été plus rapide que l'inflation. En

**Les transferts soutiennent fortement les bas revenus**

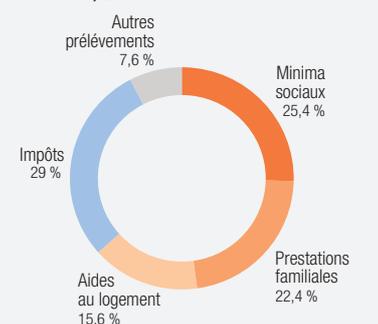
Poids des prestations sociales et des impôts dans le revenu déclaré des Franciliens en 2017



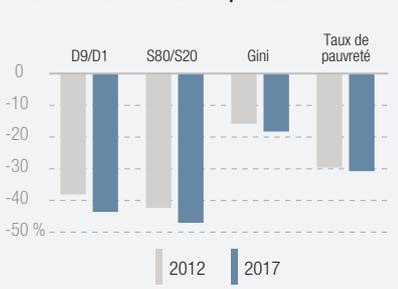
**Les prestations constituent 39 % du revenu disponible des Franciliens les plus pauvres**



**Les prestations sociales comptent pour 63 % dans la réduction des inégalités de revenus en France, 2018**



**Les transferts baissent davantage les inégalités entre Franciliens en 2017 qu'en 2012\***

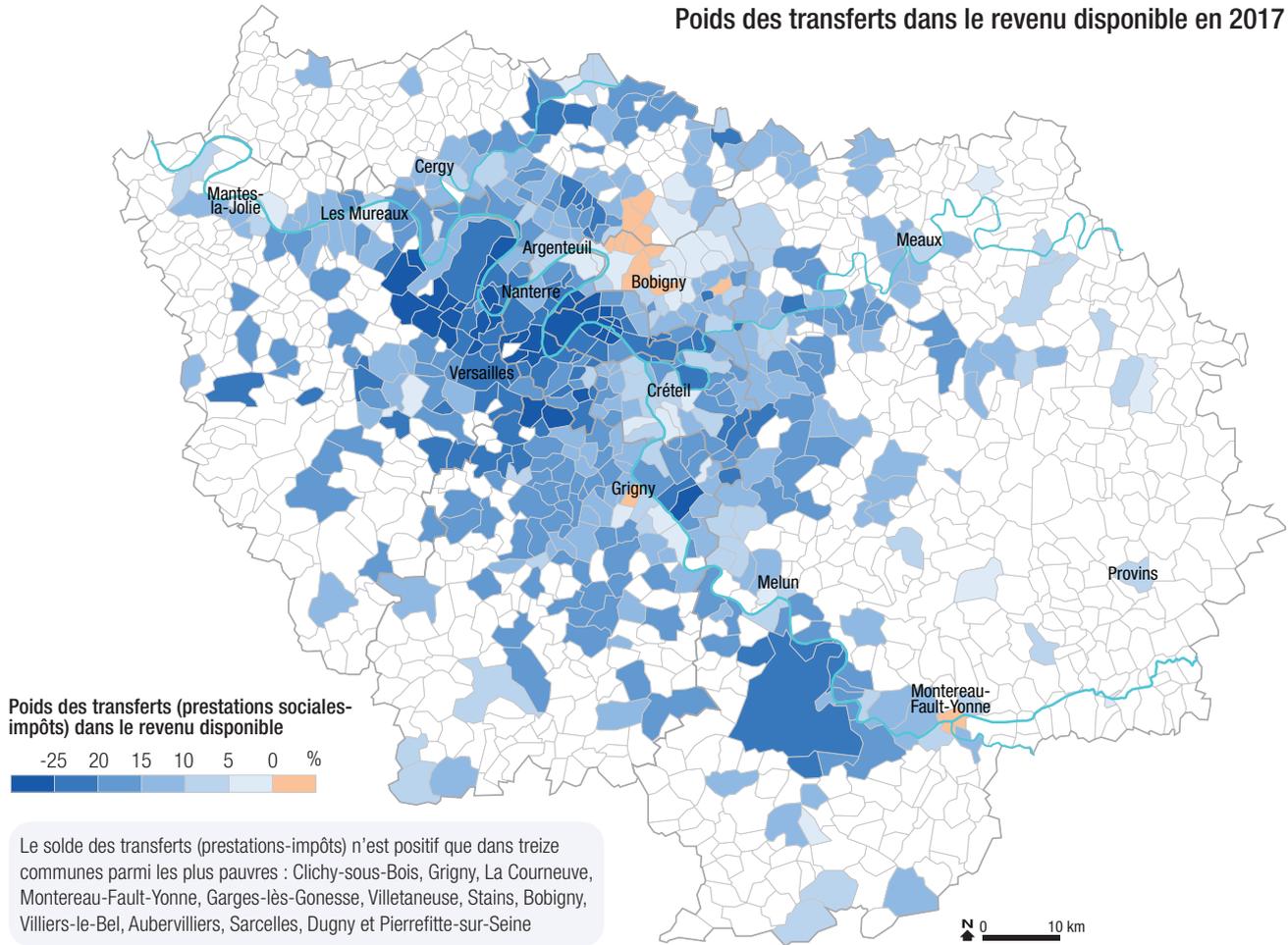


\* définitions des indicateurs, encadré p. 6

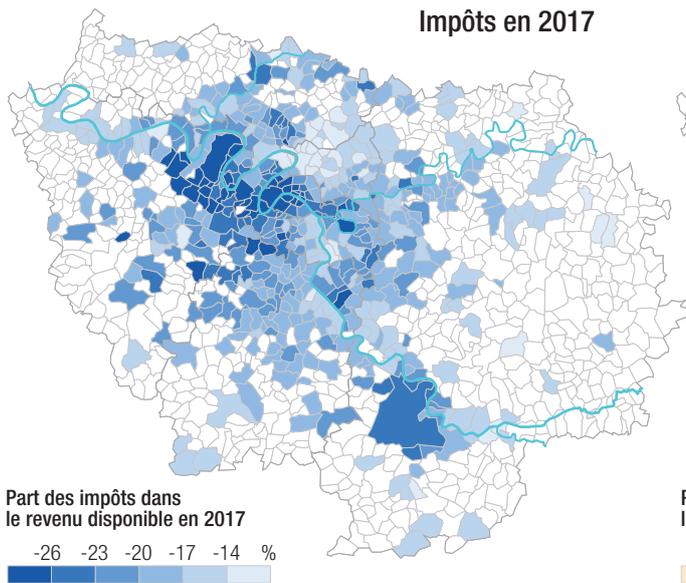
Sources : Insee, enquête revenus fiscaux et sociaux 2016 (actualisée 2018) ; modèle Ines, calculs Drees et Insee



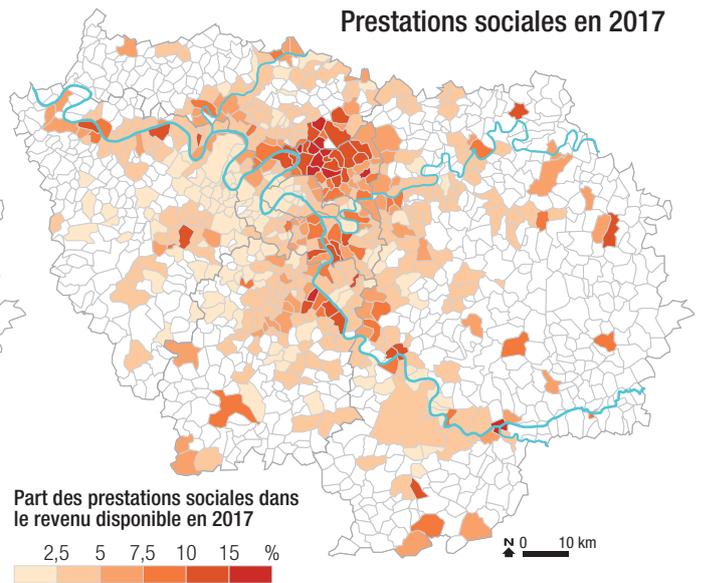
### Poids des transferts dans le revenu disponible en 2017



### Impôts en 2017



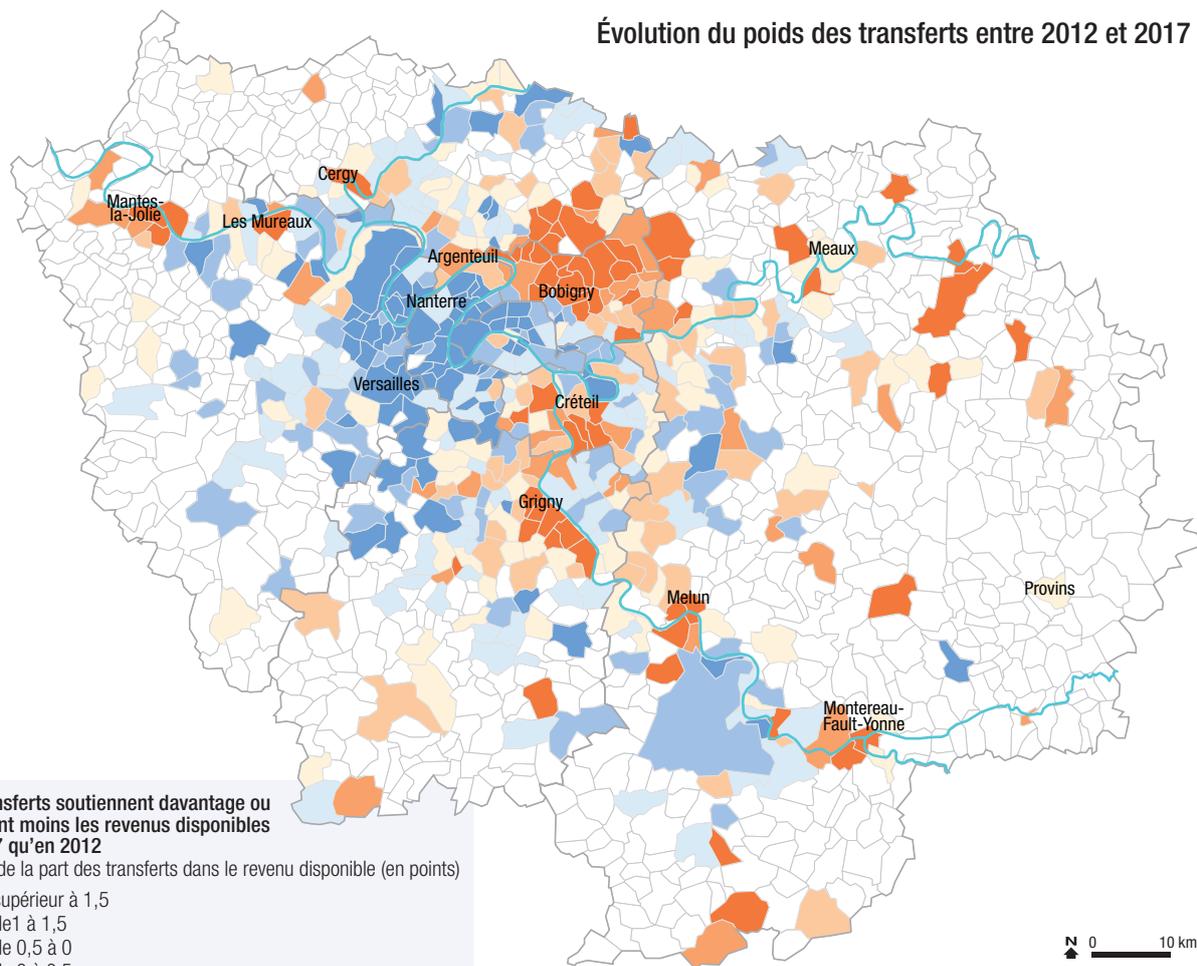
### Prestations sociales en 2017



Les prélèvements - impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS – pèsent davantage dans les ressources des ménages des communes les plus aisées. Ils représentent de 37 % à 39 % des revenus disponibles des habitants des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissement et de Neuilly-sur-Seine (carte 2).

Les prestations sociales versées par l'État – allocations familiales, allocations logements, minima sociaux – soutiennent les bas revenus. Elles représentent plus de 10 % des revenus des habitants des communes les plus pauvres. Ce taux atteint 20 % à Clichy-sous-Bois et 18,4 % à Grigny en 2017 (carte 3).

## Évolution du poids des transferts entre 2012 et 2017



**Les transferts soutiennent davantage ou réduisent moins les revenus disponibles en 2017 qu'en 2012**

Hausse de la part des transferts dans le revenu disponible (en points)

- supérieur à 1,5
- de 1 à 1,5
- de 0,5 à 0
- de 0 à 0,5

**Les transferts réduisent davantage les revenus disponibles en 2017 qu'en 2012**

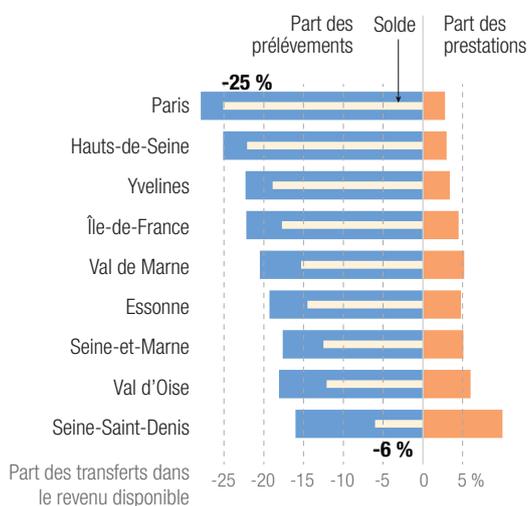
Baisse de la part des transferts dans le revenu disponible (en points)

- de -0,5 à 0
- de -1 à -0,5
- inférieur à -1

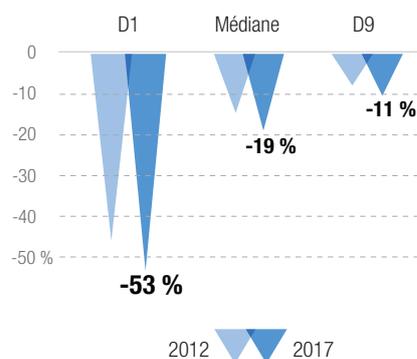
N 0 10 km

Entre 2012 et 2017, les communes les plus pauvres ont le plus bénéficié de l'évolution de la redistribution, via essentiellement la part croissante des prestations dans les revenus.

### Les départements aisés contribuent davantage à la redistribution



### La redistribution nivelle fortement les différences territoriales de revenus des plus modestes



Île-de-France, la redistribution diminue davantage la pauvreté en 2017 qu'en 2012.

Parallèlement, l'ensemble des réformes engagées par l'État ont conduit à réduire les inégalités. En Île-de-France, les écarts de revenu se sont accrus entre 2012 et 2017 avant redistribution, mais réduits après. L'efficacité « redistributive » des transferts a donc progressé sur la période. À titre d'exemple, les transferts baissent le rapport interdécile francilien de près de 44 % en 2017, contre 38 % en 2012. Les revalorisations des minima sociaux et de certaines prestations familiales, et la mise en place de la prime d'activité ont davantage soutenu les bas revenus.

D'autres mesures ont renforcé la progressivité de certaines prestations ou des prélèvements. Parmi celles-ci : la mise en place de la modulation des allocations familiales sous condition de ressources à partir de 2015 ; la réduction du plafonnement du quotient familial, qui s'amplifie de 2012 à 2014 ; le gel du barème des impôts de 2011 à 2013 pour cause de rigueur budgétaire, assorti d'une réduction d'impôt destinée aux foyers modestes ; la création d'une tranche supplémentaire à 45 % en 2013 ; la suppression de la première tranche du barème en 2015 ; la réforme de l'ISF rétablissant un barème progressif ; l'application du barème de l'impôt sur le revenu aux revenus financiers ; etc.

### **LES HABITANTS DES TERRITOIRES DÉFAVORISÉS DE PLUS EN PLUS BÉNÉFICIAIRES DE LA REDISTRIBUTION**

Du fait de la progressivité de l'impôt, les départements où vivent les populations les plus aisées contribuent le plus au système redistributif. À l'inverse, l'exonération de l'impôt sur le revenu et le versement des prestations sociales aux ménages modestes viennent alléger la contribution des habitants des territoires les plus modestes (cartes 2 et 3). La redistribution monétaire ampute ainsi de 25 % la masse des revenus disponibles des Parisiens en 2017, mais de seulement 6 % celle des Séquanais-Dyonisiens. Entre 2012 et 2017, la contribution des départements les plus aisés – Paris, Hauts-de-Seine et Yvelines – s'est accrue, et celle de la Seine-Saint-Denis a sensiblement baissé (-1,3 point). Ces évolutions traduisent aussi l'accroissement des disparités socio-spatiales dans la région.

C'est en Seine-Saint-Denis que les transferts conduisent le plus à réduire les écarts de niveau de vie entre haut et bas de l'échelle des revenus, avec une baisse de plus de la moitié du rapport interdécile (-59 %) et du rapport des masses de revenus S80/S20 (-61 %), grâce au relèvement des bas revenus. Cet effet est presque deux fois moindre dans les Yvelines, qui enregistrent un taux de pauvreté trois fois plus faible qu'en Seine-Saint-Denis (9,4 % contre 27,9 %) en 2017.

Ces mêmes constats valent à l'échelle des communes. Dans treize communes parmi les plus pauvres, les prestations versées sont supérieures aux prélèvements en 2017 : Clichy-sous-Bois,

Grigny, La Courneuve, Montereau-Fault-Yonne, Garges-lès-Gonesse, Villetaneuse, Stains, Bobigny, Villiers-le-Bel, Aubervilliers, Sarcelles, Dugny et Pierrefitte-sur-Seine.

À l'autre extrémité, dans neuf communes, les prélèvements nets des prestations représentent de 30 % à 40 % des revenus disponibles : les 1<sup>er</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements de Paris, Neuilly-sur-Seine, et, dans les Yvelines, Vaucresson, Le Vésinet et Saint-Nom-La-Bretèche (carte 1). Entre 2012 et 2017, les communes les plus pauvres ont le plus bénéficié de l'évolution de la redistribution, via essentiellement la part croissante des prestations dans les revenus (carte 4).

### **LA REDISTRIBUTION RÉDUIT DAVANTAGE LES INÉGALITÉS DE REVENU ENTRE LES COMMUNES EN 2017 QU'EN 2012**

Le territoire francilien est fortement polarisé socialement. Depuis le début des années 2000, l'accroissement des inégalités territoriales est très nettement porté par le renforcement de la concentration des ménages les plus aisés relevant du 9<sup>e</sup> décile. Cette tendance s'amortit quelque peu entre 2012 et 2017.

Les transferts monétaires agissent indirectement sur l'ampleur des disparités territoriales. En accroissant significativement les ressources des ménages pauvres, ils concourent à homogénéiser le niveau des ressources des plus précaires, quel que soit leur lieu de résidence. En 2017, les écarts de revenus des 10 % des ménages les plus pauvres (1<sup>er</sup> décile) entre les différentes communes de la région sont deux fois plus faibles après transferts. À l'autre extrémité, l'impact de la redistribution est plus faible. Sous l'effet principalement des impôts, les écarts de revenus entre les 10 % les plus aisés (9<sup>e</sup> décile) des différentes communes ne baissent que de 11 %.

Depuis 2012, ces effets territoriaux de la redistribution se sont renforcés, à tous les niveaux de l'échelle des revenus. Ainsi, au milieu de l'échelle des revenus, la distribution réduit les écarts de revenu médian des différentes communes de 19 % en 2017, contre 15 % en 2012. En 2017, le revenu médian déclaré par UC le plus élevé est celui de Neuilly-sur-Seine (50 280 € par an), et le plus faible celui de Clichy-sous-Bois (10 210 €), soit un rapport de 1 à 4,9. Après transferts, le niveau de vie médian par UC le plus élevé reste celui de Neuilly-sur-Seine (44 370 €), et le plus faible devient celui de Grigny (13 320 €), soit un rapport de 1 à 3,3.

Enfin, si la redistribution réduit fortement les niveaux de pauvreté dans l'ensemble des territoires, elle a peu d'effet sur la concentration territoriale des ménages les plus précaires. Le seuil de pauvreté est, en effet, défini de manière relative à 60 % du revenu médian (avant ou après transferts). En 2017, les taux de pauvreté atteignent leur maximum à Grigny (61 %) et Clichy-sous-Bois (60 %) avant transferts. Ils y passent respectivement à 45 % et 44 % après transferts.

## ET DEPUIS 2017 ?

L'Insee estime qu'à l'échelle de la France, l'ensemble des réformes menées en 2018 ont un impact quasi nul sur les inégalités de niveau de vie, les mesures faisant augmenter les inégalités compensant celles qui ont un effet redistributif. Ainsi, les plus pauvres bénéficient de revalorisations exceptionnelles de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), et de la réforme de la prime d'activité, mais pâtissent du gel du barème des allocations logement ; les plus aisés bénéficient du remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière et du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du patrimoine ; les personnes de niveau de vie intermédiaire profitent de la baisse de la taxe d'habitation et de la bascule des cotisations sociales vers la CSG. En 2019, l'effet des réformes est plus significatif, il diminue les inégalités, et joue davantage en faveur des revenus intermédiaires, avec les baisses de la taxe d'habitation et de la CSG pour les retraités. Les plus modestes bénéficient de la revalorisation de la prime d'activité mais pâtissent du gel ou de la sous-indexation des prestations sociales. Toutefois, depuis 2018, la hausse significative des prélèvements indirects (taxes sur les produits pétroliers et sur le tabac) pénalise davantage les personnes les plus modestes en proportion de leurs revenus.

En 2020, la pandémie bouleverse la donne. L'État tente de maintenir au mieux les revenus d'activité pour limiter le creusement des inégalités avant redistribution. Selon une étude récente de France Stratégie, « le financement d'un surcroît de dépenses sans hausse des inégalités pourrait passer par un recentrage de certaines prestations ainsi que l'accroissement de la progressivité des prélèvements obligatoires ». Par ailleurs, l'effet covid pourrait accroître les inégalités territoriales de niveau de vie en Île-de-France au regard de sa polarisation sociale. ■

Mariette Sagot, démographe  
département Société et habitat (Martin Omhovére, directeur)

## SOURCE ET DÉFINITIONS

**Fichier Filosofi** : Depuis 2012, le fichier localisé social et fiscal (Filosofi), établi par l'Insee, produit un ensemble d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant redistribution) d'une part, et sur les revenus disponibles (après redistribution) d'autre part, à l'échelle communale, supra-communale et infra-communale. Il est issu d'un rapprochement entre les fichiers fiscaux et ceux des gestionnaires des prestations sociales (Cnaf, Cnav et CCMSA).

**Le revenu disponible** comprend les revenus d'activité (y compris les indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les prestations sociales perçues. Tous ces revenus sont nets des impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

**Le revenu déclaré avant redistribution** d'un ménage est l'ensemble de ses revenus avant paiement des impôts directs et perception des prestations sociales.

**Le niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est le même pour tous les individus d'un ménage. L'échelle de l'OCDE modifiée attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie permet de comparer les ressources de ménages de tailles et de compositions différentes.

**Médiane, déciles** : les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution ordonnée des niveaux de vie en dix sous-populations d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des individus les plus pauvres. Le cinquième décile (D5), ou médiane, partage la population en deux sous-populations égales. Le neuvième décile (D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des individus.

**Pauvreté monétaire** : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian en France. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

**Indicateurs d'inégalité** : l'indice de Gini, le rapport inter-décile D9/D1 et le rapport S80/S20 sont définis sur le site de l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definitions>).

## RESSOURCES

- Amoureux V, Guillaud E, Zemmour M, Prendre aux riches ou donner aux pauvres ? Les sources de la redistribution monétaire selon les pays, Liepp Policy brief, n° 43, septembre 2019.
- Calvo M (coord.), Minima sociaux et prestations sociales, Ménages aux revenus modestes et redistribution, Panoramas de la Drees, édition 2019.
- Insee, Dossiers « Réformes socio-fiscales » dans les rapports annuels « Portrait social », Collection Insee Référence.
- Blasco J, Picard S, Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016), Portrait Social édition 2019, Insee Référence, 2019.
- Cusset P-Y, Maigne G, Vermersch G, Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans, France Stratégie, La note d'analyse n° 83, décembre 2019.
- Rousselon J, Viennot M, Inégalités primaires, redistribution : comment la France se situe en Europe ? France Stratégie, La note d'analyse n° 97, décembre 2020.
- Cornuet F et alii, Les réformes socio-fiscales de 2019, Insee références, édition 2020, décembre 2020.

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

### DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

### MAQUETTE

Jean-Eudes Tilloy

### INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Stéphanie Lesselier

### MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Inès Le Meledo, Julie Sarris

### FABRICATION

Sylvie Coulomb

### RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

33 (0)1 77 49 75 78

### L'Institut Paris Region

15, rue Falguière  
75740 Paris cedex 15  
33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X  
ISSN ressource en ligne  
2725-6839



[institutparisregion.fr](http://institutparisregion.fr)

